

**REDONNER DU SOUFFLE AUX FESTIVALS****Bilan des travaux sur les festivals du groupe d'études sur les arts de la scène, de la rue et des festivals en régions menés au cours de la période 2014-2017****I. Un contexte changeant et délicat****a. Des festivals dans la tourmente**

Depuis 2014, les festivals ont été confrontés à des **difficultés de plusieurs ordres** :

- **organisationnel** avec la crise des intermittents du spectacle, au printemps 2014, qui a fait craindre jusqu'à la dernière minute l'annulation du festival d'Avignon ;
- **financier** avec la publication d'une « cartocrise », en 2015, dénonçant les effets dévastateurs pour la culture des baisses de subvention ;
- **sécuritaire** avec la menace terroriste qui fait peser un très grand défi sur les organisateurs de festivals depuis la saison 2016 ;
- **politique** avec les récentes annonces de fermeture de festivals liées à des changements d'orientations politiques.

**b. Un environnement en évolution**

**Plusieurs réformes** intervenues au cours de la dernière mandature ont un **impact fort sur l'environnement des festivals**. C'est le cas, par exemple, des dispositions destinées à encadrer la pratique amateur de la loi « création, architecture et patrimoine » de juillet 2016 ou encore de l'heureux **accord d'avril 2016 pour le régime d'assurance chômage** des artistes et techniciens du spectacle.

**c. La réduction drastique des subventions de l'Etat**

Ces dernières années ont été marquées par la **décision de l'Etat de remettre à plat sa politique de soutien aux festivals**. En l'espace d'une dizaine d'années, l'Etat a réduit de moitié le

nombre de festivals subventionnés<sup>1</sup> avec, pour contrepartie, l'augmentation du montant moyen de la subvention alloué à chaque bénéficiaire.

Ce mouvement ne devrait pas s'inverser dans les années à venir. La direction générale de la création artistique a indiqué que les interventions étatiques devraient désormais se limiter aux cas où des lacunes sont constatées ou dans lesquels des impulsions sont nécessaires. L'Etat devrait réserver son soutien à un certain nombre de festivals, selon des **critères prédéfinis**, à savoir ceux qui permettent de promouvoir la diversité artistique, à ceux qui sont ouverts à un public large ou attachent une attention particulière à diversifier leurs publics, à ceux qui se situent dans des « zones blanches de la culture » ou à ceux qui construisent des projets avec les acteurs culturels locaux et contribuent à la structuration du territoire.

**d. Le rapport Cohen**

C'est dans ce contexte marqué par de fortes incertitudes que Fleur Pellerin, alors ministre de la culture et de la communication, a confié à Pierre Cohen une mission sur la situation des festivals et sur les relations entre les festivals et les partenaires publics. Le rapport, remis en **mai 2016**, dresse un constat moins alarmiste que l'actualité aurait pu le laisser penser, tout en soumettant un certain nombre de **préconisations** pour assurer la pérennité des festivals, parmi lesquelles **l'importance de l'engagement des collectivités territoriales** et la question de la **stabilité des financements**.

<sup>1</sup> 342 festivals étaient subventionnés par l'Etat en 2004, contre 170 en 2015.

### e. Une situation paradoxale

Malgré ces menaces graves qui pèsent sur l'avenir des festivals, **le nombre de création de festivals dépasse chaque année celui des disparitions**. Dans le domaine des musiques actuelles, Pierre Cohen recensait 109 festivals créés en 2015 pour 92 disparus. Même constat pour le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz dans son étude sur les festivals de musiques actuelles consacrée à 2016 : il réfute l'idée de « crise » au profit de ce qu'il nomme un « renouvellement », une « évolution » et une « adaptation ». De **nouvelles formes de festivals** apparaissent chaque année, fondées sur des modèles économiques innovants.

La **saison 2016** a été marquée par une **participation du public exceptionnelle**, en hausse d'environ 15 % par rapport à l'année 2015.

Face à de tels paradoxes, une **enquête a été conduite**, à la demande de Mme Françoise Laborde, présidente du groupe d'études, **auprès des sénateurs** pour disposer d'une information objective sur la situation dans les différents départements français, dont les conclusions ont été présentées devant votre commission le 28 juin dernier (à consulter sur le site internet du Sénat [www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20170626/cult.html#toc3](http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20170626/cult.html#toc3)).

## II. Des festivals nombreux qui constituent un atout pour nos territoires

### a. La richesse culturelle de nos territoires

L'enquête a révélé que **la France est et reste une terre de festivals avec une véritable diversité de programmation**. Festivals de musique, de théâtre, d'humour, de littérature, de conte, de bande dessinée, de cirque, de danse, de cinéma, de peinture, de photographie, d'illustration, d'arts et traditions populaires... toutes les esthétiques sont représentées. Ce nombre important de festivals manifeste bien **l'appétit culturel** de nos concitoyens.

### b. Des retombées inestimables

Les nombreux festivals sont **une chance pour nos territoires**. En premier lieu parce que ces manifestations jouent un rôle moteur pour **la création et l'éveil artistiques**. Ensuite, parce qu'elles

permettent d'assurer le maintien, voire le développement des **emplois culturels** et contribuent à la survie d'opérateurs culturels fragiles ou à l'émergence de nouveaux lieux de spectacles. Enfin, parce que leurs retombées sont indéniables pour **l'économie locale**, mais aussi pour **l'attractivité** et le **rayonnement** du territoire organisateur.

### c. Une évolution naturelle

**La disparition de certains festivals n'est pas un phénomène inquiétant en soi**. Il est logique que d'anciens festivals, faute d'évolution, ne parviennent pas à maintenir l'intérêt du public, comme il est concevable que des festivals ne réussissent jamais à franchir un palier de développement, faute de bénéficier d'une structure administrative suffisante ou de partenariats solides.

## III. Une grande fragilité globale

Pour autant, **la situation des festivals dans leur ensemble n'a jamais paru aussi fragile**. Ils apparaissent de plus en plus exposés en cas d'événement imprévu. Sans compter la situation spécifique de **certaines esthétiques** qui se trouvent particulièrement touchées : le cabaret et les arts du cirque, par exemple.

### a. Une forte incertitude budgétaire

Les craintes d'une baisse du niveau des subventions publiques sont fortes. Avec la

réduction du soutien de l'État aux festivals, **ce sont désormais les villes et, dans une moindre mesure, les départements qui constituent les principaux soutiens** des festivals. Les organisateurs de festivals se demandent si ces collectivités pourront maintenir encore longtemps le niveau de leurs aides dans un contexte budgétaire dégradé. Souvent, le contexte de restriction financière ne permet plus d'accompagner les projets émergents, **au**

risque d'interdire toute nouvelle création et renouvellement de la vie culturelle locale.

#### b. Une compétence culture partagée à l'impact incertain

La récente réforme territoriale accroît ce climat d'inquiétude. D'une part, parce que la compétence partagée en matière culturelle fait craindre que chaque niveau de collectivité se défausse sur l'autre pour prendre en charge le soutien aux festivals. D'autre part, parce que les nouvelles régions élargies privilégient logiquement les plus gros festivals, laissant de côté des festivals de taille intermédiaire qui pouvaient prétendre autrefois au soutien de la région.

#### c. Des coûts en forte hausse

Les budgets de tous les festivals sont aujourd'hui en hausse, sous l'effet d'une augmentation générale des **montants des cachets** suite à la crise du disque, d'une **hausse des frais de transport**, et surtout d'une **augmentation vertigineuse des coûts de sécurité** face au risque terroriste.

Les surcoûts de sécurité viennent aujourd'hui grever les budgets au

détriment des postes artistiques. Pour la saison 2016, ces coûts ont été partiellement compensés, pour un certain nombre de festivals, soit par le fonds d'urgence créé à la suite des événements tragiques du 13 novembre 2015, soit directement par l'État. La situation a été plus difficile pour les festivals gérés par des associations soutenues uniquement par des collectivités territoriales, qui n'étaient pas vraiment éligibles à aucun des deux dispositifs.

#### d. Une inquiétude exacerbée pour les festivals de rue

Ce contexte de difficultés financières a mis à mal les **festivals gratuits**. La gratuité recule d'année en année, au **risque** de voir s'éloigner peu à peu l'objectif de **démocratisation** culturelle.

Exemples de festivals gratuits, les festivals dédiés aux arts de la rue sont doublement touchés car ils subissent également de plein fouet les obligations de sécurité. Ils estiment que les contraintes de sûreté qui leur sont imposées vont à l'encontre de leurs conceptions artistiques. Ils refusent toute privatisation de l'espace à des fins artistiques et veulent s'inscrire dans le cadre de la vie de la cité.

## IV. Des inquiétudes structurelles

#### a. L'essoufflement du bénévolat

Les résultats de l'enquête font apparaître une **raréfaction assez générale du bénévolat** sur l'ensemble du territoire, qui pose d'autant plus problème qu'on voit mal comment professionnaliser les structures supports et avec quels moyens dans un contexte budgétaire tendu.

#### b. Les contraintes de la programmation

La programmation souffre d'un contexte de **concurrence accrue** entre les festivals et surtout d'**irruption de grands groupes privés** dans le paysage des festivals français, avec le rachat et la création de plusieurs festivals. L'exemple de Live Nation, arrivé sur le marché en 2007, est le plus emblématique. **La concentration croissante du secteur de la musique, à la fois verticale et horizontale, soulève des interrogations en matière**

**d'indépendance artistique**. Outre le fait que de nombreux festivals gérés par des associations parviennent de plus en plus difficilement à accéder aux artistes produits par ces grands groupes, la logique de rentabilité qui l'accompagne pourrait conduire à un resserrement de l'offre artistique et à la disparition d'écritures audacieuses. Une vigilance accrue des collectivités territoriales est nécessaire puisqu'il n'est pas rare que ces groupes postulent à des délégations de service public.

Les **contraintes de sécurité s'immiscent également dans la programmation avec des conséquences désastreuses sur la liberté de création**. Face à la possibilité d'une annulation à la dernière minute, le risque est grand que certains artistes n'acceptent plus de créer des spectacles à la demande de festivals français, les délaissant au profit de festivals étrangers.

## V. Des pistes pour l'avenir

### a. Aider les festivals à faire face aux surcoûts de sécurité

Plusieurs **pistes** sont aujourd'hui avancées pour aider les festivals à faire face aux surcoûts de sécurité, qui risquent de perdurer pendant encore plusieurs années. Parmi elles figurent la **pérennisation du fonds d'urgence**, dont le fonctionnement doit s'interrompre en 2018, l'ouverture du bénéfice du **fonds de prévention de la délinquance** aux festivals ou encore l'abandon de la pratique consistant à refacturer le **coût du déploiement des forces de l'ordre** aux organisateurs de festivals.

### b. Mieux articuler les actions des différents niveaux de collectivité

Plusieurs **options** sont possibles :

– **soit répartir le soutien entre les différents échelons en fonction de la nature du festival.** Par exemple, à l'État et aux régions le financement des festivals les plus importants jouant le rôle de « locomotives culturelles », aux départements le soutien aux festivals de taille intermédiaire, aux villes et aux intercommunalités le financement de festivals de plus petite envergure. Les **commissions culture des conférences territoriales de l'action publique** pourraient constituer une enceinte de discussion utile pour organiser cette répartition. Encore faut-il que l'État et les régions financent effectivement les « bonnes locomotives », c'est-à-dire des festivals véritablement structurants à la fois pour les territoires et les esthétiques

qu'ils représentent. Un **travail d'identification** reste, semble-t-il, à faire.

– **soit généraliser la signature de conventions pluripartites** pour des périodes de trois ans entre organisateurs de festivals et plusieurs niveaux de collectivités de manière à **diversifier les partenaires publics** tout en garantissant une certaine visibilité dans le temps.

L'absence de **prévisibilité des budgets dans le temps** est une des causes majeures d'inquiétude des festivals. Dans le contexte actuel, il serait rassurant pour les organisateurs que chaque collectivité adopte des **critères clairs pour guider son soutien et le niveau de celui-ci**. Ils pourraient porter sur la contribution du festival à la valorisation des esthétiques sous-représentées, au développement de l'émergence, à l'éducation artistique et culturelle ou encore au projet de territoire et au rayonnement du territoire.

### c. Diversifier les soutiens

Les festivals devront, quoi qu'il en soit, entreprendre de gros **efforts pour diversifier leurs soutiens**. Cela suppose évidemment un **recours plus large au mécénat**. De ce point de vue, des coopérations devraient pouvoir être engagées avec l'hôtellerie et la restauration, qui constituent bien les principaux bénéficiaires des retombées économiques des festivals. Le maître mot reste bien sûr d'avoir le plus grand nombre de partenaires afin de réduire l'exposition du festival au risque de retrait de l'un d'entre eux.



Commission de la culture, de l'éducation  
et de la communication

Présidente :

**Catherine Morin-Desailly**  
Sénatrice de Seine-Maritime  
(UDI-UC)



Secrétariat de la commission  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.23  
Télécopie : 01.42.34.33.33  
secretariat-afcult@senat.fr

Présidente du groupe d'études  
des arts de la scène, de la rue  
et des festivals en régions :

**Françoise Laborde**  
Sénatrice de Haute-Garonne  
(RDSE)

